

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

Politique de l'eau - Document cadre - Décision - Approbation -

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'eau est indispensable à la vie humaine et au fonctionnement des écosystèmes terrestres.

L'eau étant une ressource en partie renouvelable, elle a longtemps été considérée en France comme inépuisable. Mais aujourd'hui elle est perçue comme un bien limité à la qualité menacée, si bien que la loi sur l'eau de 1992 la consacre comme « patrimoine commun de la Nation », et que la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 fixe les objectifs de bons états chimique et écologique des masses d'eau.

Depuis sa création en 1968, la Communauté urbaine de Bordeaux est compétente en matière d'eau et d'assainissement. Son service public de l'eau utilise les ressources en eaux souterraines d'une excellente qualité pour desservir les 22 communes qui lui sont rattachées. Son service public de l'assainissement dessert la totalité des 27 communes communautaires, pour une capacité de traitement globale de 980 000 équivalents habitants. Une partie de ce réseau est par ailleurs dédié à la collecte des eaux de temps de pluie pour lutter contre les inondations pluviales et éviter les rejets d'eaux unitaires au milieu naturel.

Acteur essentiel de l'eau sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite se doter d'une politique de l'eau, affichant ainsi sa stratégie à 20 ans autour des enjeux de l'eau.

Construit en cohérence avec les différentes politiques publiques communautaires (plan local d'urbanisme, agenda 21, plan climat...), ce document cadre offre davantage de lisibilité de l'action de la Communauté urbaine dans le domaine de l'eau.

Les différents chantiers menés concomitamment en 2010 et 2011 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (mode de gestion du service public de l'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, recherche de nouvelles ressources en eau, révision quinquennale du contrat de concession du service public de l'eau potable) ont constitué une opportunité de refondre et réécrire la politique de l'eau de la Communauté urbaine.

Dans cette démarche, l'ensemble des élus communautaires a souhaité que la réflexion préalable à la définition de la politique de l'eau s'inscrive dans la Charte de la participation citoyenne à l'action communautaire.

Outre les nombreux débats entre les élus communautaires, plusieurs temps forts (appel à contributions, conférence citoyenne, forum ouvert, séminaires d'information, entretiens individuels,

séminaire sur l'avenir des services publics urbains...) ont associé à ces réflexions les citoyens-usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement, les associations, les partenaires et des experts de l'eau. Ces phases d'investigation et de débats ont permis d'éclairer les orientations de la politique communautaire en restituant les contributions, les échanges et les préconisations dans le Livre Blanc en mars 2011.

Le document cadre de la politique de l'eau a enfin été présenté pour avis en Commission Consultative des Services Publics Locaux et aux panélistes de la conférence citoyenne en septembre et octobre 2011.

Le diagnostic réalisé par les services communautaires et cette large concertation préalable ont permis de faire ressortir trois enjeux transverses :

1. L'enjeu environnemental avec le double impératif de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le cadre du « grand cycle de l'eau » ;
2. La nécessité d'une gouvernance renouvelée, autour d'une Communauté urbaine assumant pleinement ses responsabilités d'autorité organisatrice : concerter à une échelle qui dépasse le territoire communautaire, pour une gestion durable des ressources et des milieux, et sur des problématiques élargies avec les citoyens-usagers et la société civile organisée, pour une gestion transparente des services ;
3. L'accompagnement du développement de l'agglomération millionnaire en donnant à l'eau sa place dans les projets de développement urbain.

La politique de l'eau est la synthèse des préoccupations des citoyens, partenaires et associations, exprimées dans le livre blanc, et d'une volonté communautaire forte d'assurer le développement de l'agglomération et de ses activités en harmonie avec la nature, volonté affirmée dans le projet métropolitain autour des valeurs d'une métropole « sobre, solidaire, stimulante, sensible et singulière ».

Elle s'inscrit dans le cadre politique, fixé par la délibération du 8 juillet 2011, de la perspective d'une régie publique communautaire pour l'eau et l'assainissement.

En lien avec les enjeux identifiés ci-dessus, la politique de l'eau s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : Préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire
- Axe 2 : Préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité
- Axe 3 : Affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de la Communauté urbaine de Bordeaux en assurant l'équilibre économique des services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers
- Axe 4 : Développer une gouvernance de l'eau partagée
- Axe 5 : Donner à l'eau sa place dans les projets urbains

Pour chacun des 5 axes, sont indiqués les enjeux, les niveaux d'ambition de la politique sous forme d'indicateurs chiffrés, et les actions à mener dans les 20 ans à venir.

Ce document cadre sera décliné en programme de travail, précisant les actions concrètes à mener. Chaque année, il sera rendu compte à une instance composée d'élus communautaires de l'avancement des projets et des actions mises en place.

Au regard de ces bilans, il pourra être proposé au Conseil Communautaire des adaptations de la politique de l'eau.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la directive cadre sur l'eau en date du 23/10/2000,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Schéma Directeur d'aménagement des eaux Adour-Garonne 2010-2015,
VU le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Nappes profondes 33 adopté en 2003,
VU la délibération du 26 novembre 2010 relative aux nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable,
VU la délibération du 8 juillet 2011 relative à la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- L'importance de valoriser toute la réflexion engagée depuis 2010 et portée par une importante participation,
- La nécessité de formaliser les enjeux de durabilité et de solidarité associés à l'eau, propres à la Communauté urbaine, pour mieux les partager avec les partenaires,
- L'intérêt de donner une vision à 20 ans sur les problématiques de l'eau, en cohérence avec le projet métropolitain.

DECIDE

Article 1 : d'approuver la politique de l'eau, ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 DÉCEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 27 DÉCEMBRE 2011

M. JEAN-PIERRE TURON